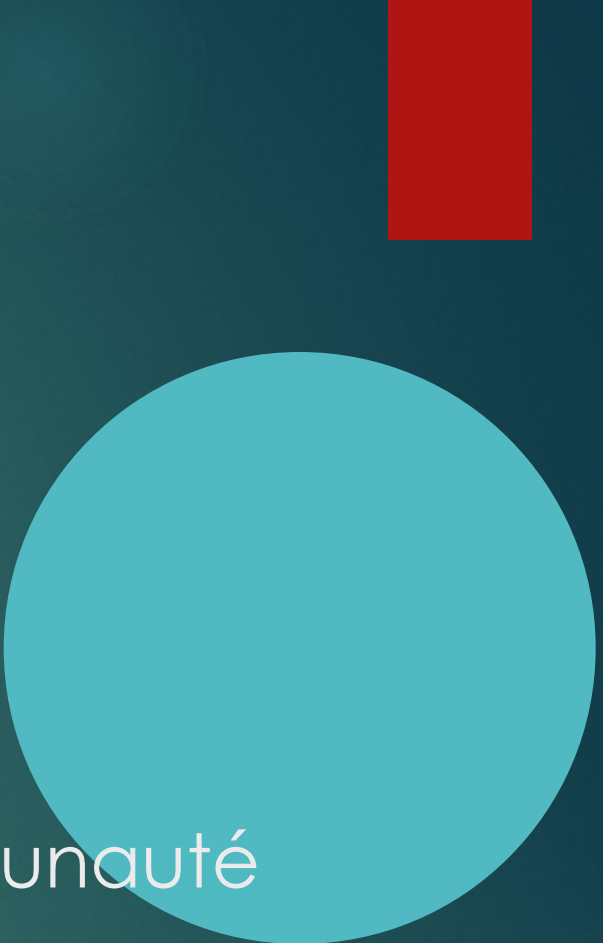




Retour aux sources : l'article 23 et la communauté anglophone du Québec

ACFAS 2025

STEPHEN THOMPSON, LL.M.



*Procureur général du Québec c.
Quebec English School Boards
Association 2025 QCCA 383*

Les droits prévus à l'article 23...

- ▶ Établissements d'enseignement publics distincts – qui offrent des expériences éducatives substantiellement équivalentes à celles des écoles de la majorité – sur lesquels ils exercent une gestion et un contrôle exclusifs par l'intermédiaire de commissions scolaires élues
- ▶ Gestion et contrôle
 - ▶ Dépenses des fonds alloués pour cet enseignement et ces établissements ;
 - ▶ Nomination et orientation des personnes responsables de l'administration de cet enseignement et de ces établissements ;
 - ▶ Élaboration des programmes d'enseignement ;
 - ▶ Recrutement et affectation des enseignants et autres membres du personnel ;
 - ▶ Conclusion d'ententes concernant l'éducation et les services destinés aux élèves de langue minoritaire.

Statut d'immigrant et période d'immigration : Total - Statut d'immigrant et période d'immigration					
Genre : Total - Genre					
Âge : Total - Âge					
Géographie : Québec [Province]					
Carte Qualité des données Données connexes					
Caractéristique	Total - Langue maternelle	Anglais	Français	Français et anglais	Langue non officielle
✕ Instruction dans la langue officielle minoritaire	1				
Admissibilité à l'instruction dans la langue officielle minoritaire pour la population née en 2003 ou après					
Total - Admissibilité à l'instruction dans la langue officielle minoritaire pour la population dans les ménages privés née en 2003 ou après - Données-échantillon (25 %) 43	1 678 480	153 405	1 290 195	54 760	180 120
Enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire	301 870	115 605	112 655	27 930	45 675
Enfants non admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire	1 376 610	37 800	1 177 535	26 825	134 450
Admissibilité et instruction dans la langue officielle minoritaire, pour la population née entre 2003 et 2015 (inclusivement)					
Total - Admissibilité et instruction dans la langue officielle minoritaire, pour la population dans les ménages privés née entre 2003 et 2015 (inclusivement) - Données-échantillon (25 %) 44	1 224 360	110 445	943 210	37 330	133 375
Enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire	228 510	86 720	86 100	19 890	35 805
Enfants admissibles qui ont été instruits dans la langue officielle minoritaire aux niveaux primaire ou secondaire au Canada	175 370	74 530	57 265	14 040	29 540
Enfants admissibles qui n'ont jamais été instruits dans la langue officielle minoritaire aux niveaux primaire ou secondaire au Canada	53 135	12 185	28 835	5 855	6 265
Enfants non admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire	995 845	23 720	857 110	17 445	97 575

Effectif scolaire de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire au réseau d'enseignement public, par Centre de services scolaire et Commission scolaire, selon diverses variables, années scolaires 2012-2013 à 2021-2022, Québec

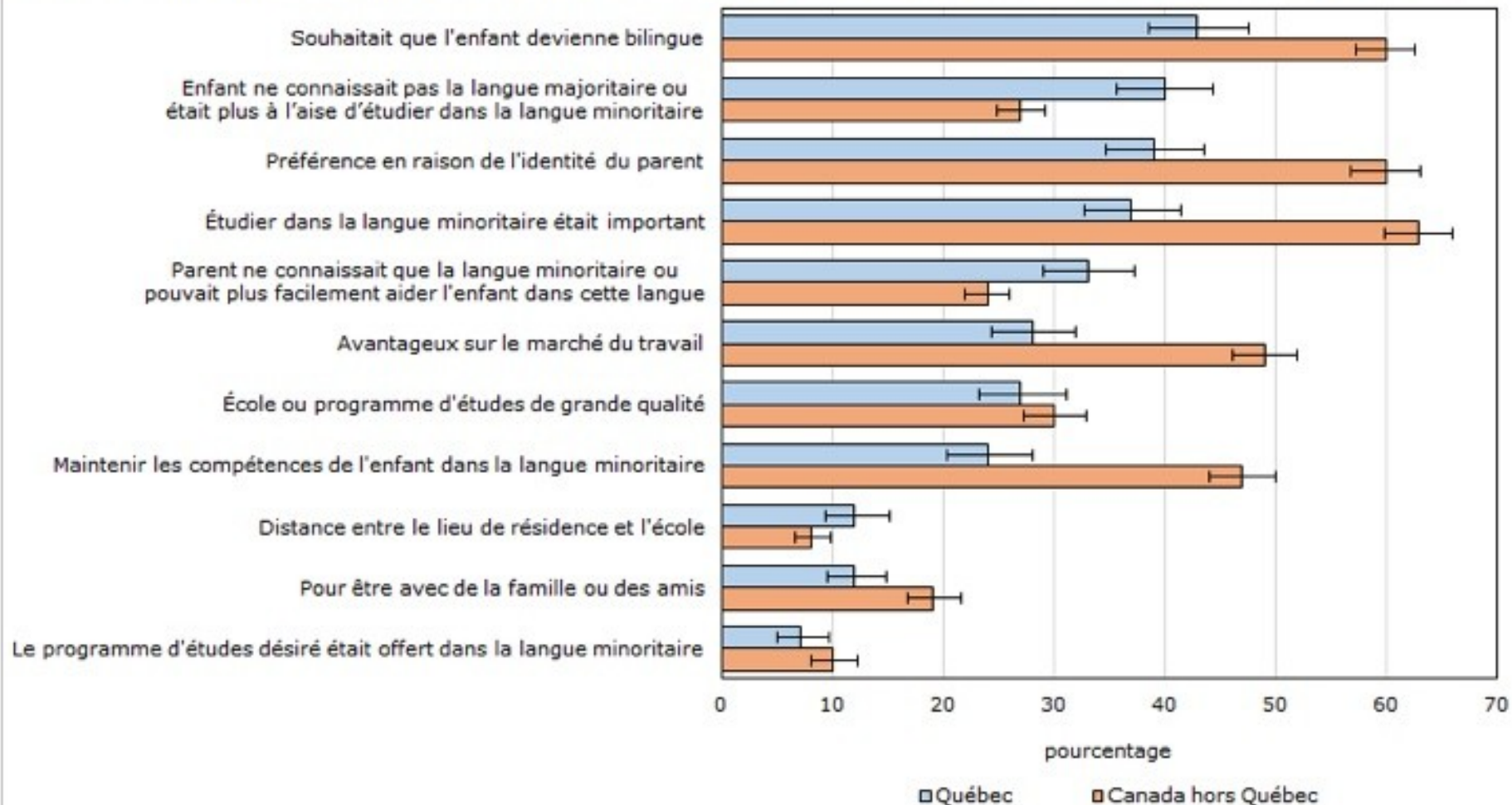
Année scolaire : 2021-2022

Statut linguistique : Anglophone

Nom du Centre de services scolaire	Formation générale des jeunes			Formation générale des adultes	Formation professionnelle	Total
	Préscolaire	Primaire	Secondaire			
	n	n	n			
Commission scolaire Central Québec (881)	567	2774	1772	128	48	5289
Commission scolaire Eastern Shores (882)	138	533	394	73	126	1264
Commission scolaire Eastern Townships (883)	717	2932	1951	1118	692	7410
Commission scolaire English-Montréal (887)	1917	8912	7537	6298	5518	30182
Commission scolaire Lester-B.-Pearson (888)	1887	9403	8098	2603	3565	25556
Commission scolaire New Frontiers (889)	483	1842	1486	352	743	4906
Commission scolaire Riverside (884)	912	4753	3588	1821	2156	13230
Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (885)	1507	6352	4954	712	523	14048
Commission scolaire Western Québec (886)	779	3826	3348	527	239	8719

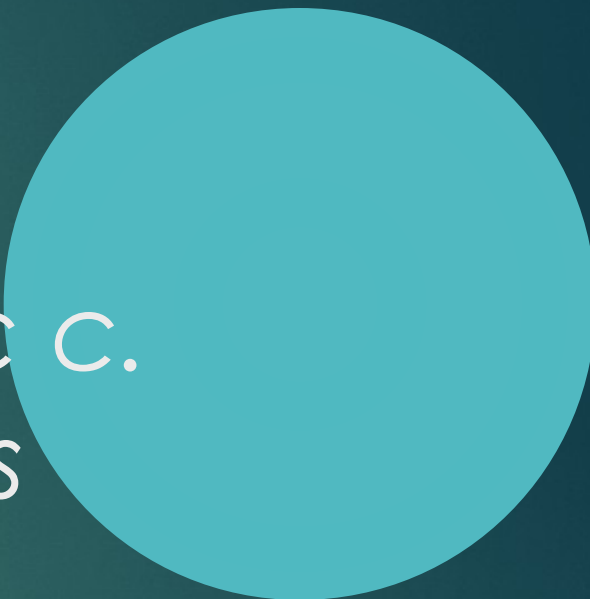
Graphique 1.3

Raisons du choix de la langue officielle minoritaire comme langue principale d'instruction dans une école primaire pour les enfants de langue officielle minoritaire, Québec et Canada hors Québec, 2022



Note : Enfants âgés de 3 à 17 ans qui fréquentent ou ont fréquenté une école primaire au Canada.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population de langue officielle en situation minoritaire de 2022.



*Procureur général du Québec c.
Quebec English School Boards
Association 2025 QCCA 383*